Le 9 août 2026

Fiche n°10 Axe rue Abbé Letty (bas)-rue Charcot

1-Eléments de diagnostic

Rues à forte pente jusqu'à l'IME, en plateau ensuite

Trafics modérés (Letty: 2680 véh/j, Charcot :1960 véh/j)

Vitesses : V15 max : 51 km/h sur Charcot et 46km/h sur Letty (mesurées avant adoption Zone 30 généralisée)

Largeurs chaussées : sur Charcot 6,40m, sur Letty variable : 6m au niveau du stationnement, 7,60m plus haut

Trottoirs largeurs variables, présence ponctuelle d'arbres

Desserte zones résidentielles, cimetière, IME

Ligne régulière de bus

Stationnement permanent sur trottoirs au niveau des immeubles BMH, alors que les parkings privés sont sous-occupés. Les trottoirs ne sont plus utilisables par les piétons, alors qu'il y a des arrêts de bus et des pôles générateurs (immeubles, IME)

2-Contexte

Brest métropole prévoit d'aménager à très court terme (2026) au niveau des immeubles BMH un quai-bus aux normes PMR et 24 places de stationnement sur l'espace public, en conservant des trottoirs de largeur réduite, voire inférieures aux normes PMR

La question se pose de la prise en compte des vélos sur ce tronçon, et plus globalement sur l'ensemble de l'axe

3-Propositions

En préambule

Est-ce à la collectivité de régler et financer un problème interne à BMH ?

Nous demandons un recensement des occupations du stationnement dans l'ensemble du lotissement et que BMH propose des mesures pour que ces places soient occupées afin de libérer l'espace public

Pour le vélo

Rue Charcot
Entre la rue Abbé Letty et l'IME, compte-tenu de la pente, un aménagement cyclable sens montant est souhaitable.

Dans les emprises existantes, il est possible de proposer pour le sens montant, une « ½ chaucidou » par simple marquage. Economique, rapide et facile à mettre en œuvre.

Ci-dessous l'exemple à Brest de la rue de Verdun à St Marc, exactement les mêmes emprises, aménagement qui donne satisfaction aux cyclistes

En arrivant près de l'IME, c'est quasiment plat, un aménagement cyclable n'est plus nécessaire. Privilégier mixité vélos/voitures et dispositifs ralentisseurs

Raccordement avec le projet éventuel de Brest métropole

Rue Abbé Letty partie basse

Au début du tronçon, nous préconisons de maintenir le stationnement (côté gauche en montant). Ensuite, la largeur de chaussée (plus de 7m) permet une ½ chaucidou, voire une bande cyclable sens montant. C'est ce que nous préconisons. Etude fine à faire, le traitement du carrefour Charcot/Letty peut être complexe.